

Journal communal

Ménières



Novembre 2020

Image de la couverture:

Le Ruisseau du Moulin. Il prend sa source à un peu moins de 620 mètres d'altitude dans la commune de Sassel, traverse toute la commune de Ménières, passe quelques mètres dans celle de Valbroye avant de continuer dans celle de Fétigny où il rejoint la Broye. Un long voyage attend nos eaux broyades: le lac de Morat, le canal de la Broye, le lac de Neuchâtel, le canal de la Thielle, le lac de Biemme, le canal de Nidau-Büren, l'Aare, le Rhin et, enfin, la mer du Nord.

Jadis il a été canalisé. Naguère on vient de lui rendre sa liberté et de le revitaliser. Arbres et arbustes indigènes, petits mammifères, oiseaux, faune aquatique, insectes pollinisateurs et promeneurs ont peu à peu pris possession de ses rives.

Dans les pages intérieures du journal on trouve quelques exemples des arbres et arbustes qui bordent ses rives. Les noms indiqués sont ceux des *genres* car la distinction entre les *espèces* est une affaire de spécialistes. Je laisse aussi aux spécialistes le soin de dire si tel ou tel fruit, drupe ou baie est comestible ou toxique.

Remerciements à Dominique Ruggli, ingénieur EPF, pour ses suggestions et la documentation. Remerciements à Julien Corminboeuf, paysagiste, pour les vérifications.

Féminin / Masculin:

Faute de termes épïcènes, nous avons souvent utilisé le masculin seul dans les textes afin d'éviter les lourdeurs.



Table des matières

Message du Syndic

Convocation à l'Assemblée communale du 15 décembre 2020

P.-V. de l'assemblée communale du 1^{er} juillet 2020

Budget 2021

Fonctionnement

Investissements

Révision des statuts de la *Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac*

Calendrier des élections communales générales 2021

Tâches communales

Conseillers communaux

Commissions communales

Personnel communal

Miscellanées

Ouverture du secrétariat

Vacances de Noël

Horaires de la déchetterie

Recharge des cartes de la compacteuse

Analyses de l'eau

Ruisseau du Moulin

Nos vœux



Message du Syndic

Chères citoyennes et chers citoyens

C'est dans un climat sans précédent que nous vous faisons parvenir notre Journal communal.

Nos rythmes de vie sont suspendus aux lèvres des autorités Fédérales et Cantonales dont les conférences de presse sont entrées dans nos habitudes. S'il est délicat de s'aventurer à prédire l'évolution de la pandémie, c'est bien avec responsabilité, humilité et respect que nous pourrons continuer à affronter son évolution sans trop de craintes.

Responsabilité car la santé des plus vulnérables dépend des actions de chacune et chacun.

Humilité face à une situation complexe dont on ne maîtrise que quelques aspects.

Respect pour le personnel communal, de la santé, de l'enseignement et bien d'autres.

Ce contexte ne pourra pas nous empêcher de nous tourner déjà vers 2021. Cette année sera marquée par l'élection d'un nouveau Conseil Communal et surtout, nous l'espérons, des temps meilleurs.

Le Conseil Communal ainsi que les employés vous souhaitent d'ores et déjà leurs meilleurs vœux pour la fin d'année et d'agréables fêtes.

Prenez soin de vous et de vos familles.

Votre Syndic



COMMUNE DE MENIERES

Route de l'Ecole 4
1533 Mènières

Tél. 026 668 22 06

E-mail : commune@menieres.ch

Site : www.menieres.ch

CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens de Mènières sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mardi 15 décembre 2020 à 20h00 à la Grande salle.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juillet 2020
2. Budget 2021
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget d'investissements
 - 2.3. Préavis de la commission financière
 - 2.4. Approbation des budgets
3. Modification des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Informations communales
5. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juillet 2020 et les budgets 2021 ne seront pas lus lors de l'assemblée. Ils peuvent être consultés 10 jours avant l'assemblée sur le site de la commune www.menieres.ch ou à l'Administration communale.

Le Conseil communal



Mesures sanitaires liées à la pandémie actuelle.

Selon les directives de la Préfecture du 3 novembre 2020 l'Assemblée communale doit avoir "un plan de protection qui prévoit notamment port du masque et distance interpersonnelle en permanence entre les participants ainsi que la désinfection obligatoire des mains." La Commune "doit garantir l'élaboration et la mise en œuvre du plan de protection et collecter les coordonnées des participants, les conserver durant 14 jours, puis les détruire."



Procès-verbal provisoire de l'assemblée communale du 1er juillet 2020

Le procès-verbal de l'assemblée du 1er juillet 2020 que vous pouvez lire dans les pages suivantes reste provisoire jusqu'à son approbation lors de l'assemblée communale du 15 décembre 2020. Des modifications pourront y être apportées après les éventuelles questions ou remarques des citoyens et citoyennes de la commune.

Le Conseil communal s'efforcera d'apporter des réponses à vos éventuelles questions sur ce procès-verbal lors de l'assemblée communale du 15 décembre 2020. Cependant, s'il ne possède pas tous les éléments pour une réponse précise, il reportera celle-ci à la prochaine assemblée, conformément aux dispositions légales.

Le Conseil communal vous encourage à lui poser vos questions par écrit avant l'assemblée, à savoir avant le 6 décembre afin qu'il puisse préparer la réponse et la communiquer le 15 décembre.

Le Conseil communal vous remercie d'avance de votre collaboration.



Mènières, le 1^{er} juillet 2020

PV de l'assemblée communale du 1^{er} juillet 2020 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue et présente la table du Conseil et la table administrative. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°25 du 19 juin 2020, par avis au pilier public, par tous-ménage ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Le scrutateur nommé est M. Jean-Claude Perret. Le nombre de personnes est de 25, la majorité absolue est fixée à 13. Pour les comptes, les 5 membres du Conseil ne sont pas comptés dans les votes, ce qui ramène la majorité à 11.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2019
2. Comptes 2019
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - 2.2. Compte d'Investissements
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière
 - 2.4. Approbation des Comptes
3. Achat de la parcelle no 100 du cadastre de la Commune de Mènières
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Budget d'investissement
 - 3.3 Approbation
4. Statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux moyenne Broye EMB
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Approbation
5. Informations communales
6. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2019

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques. L'Assemblée n'a pas de question. Le PV du 10 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2019

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site et qu'ils ont été consultables au bureau 10 jours avant l'assemblée. Les comptes ne sont dès lors pas relus ni détaillés, mais des explications complémentaires sont données par le Syndic.

Il informe l'assemblée qu'il y aura des changements notamment en raison du MCH2. Des séances d'information étaient prévues ce printemps, mais ont été reportées en raison de la pandémie.

2.1. Compte de fonctionnement

M. le Syndic donne quelques précisions sur les comptes. Il indique qu'un montant de CHF 50'000.- relatif à la mensuration apparaît. Il s'agit de tranches que la Commune aurait dû payer ces dernières années, mais celles-ci n'ont pas été facturées par le canton.

Le résultat des comptes de fonctionnement 2019 s'élève à CHF 3'533.43 pour un montant de charge de CHF 2'056'168.06.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions.

Ce n'est pas le cas. M. le Syndic informe que la Commission financière avait une trentaine de questions et les explications leur ont été données.

2.2. Rapports de l'organe de révision et de la commission financière

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière, annonce le préavis positif de l'organe de révision Fidustrust Révision SA, et invite l'assemblée à accepter les comptes 2019.

M. le Syndic donne des informations concernant l'avancée des investissements. Les aménagements au Chemin Pré-de-la-Cure arrivent à bout touchant.

M. le Syndic passe la parole à M. Claude Andrey qui lit le rapport de la fiduciaire Fidustrust Révision SA à Fribourg.

2.3. Approbation

M. le Syndic passe au vote des comptes 2019 qui sont acceptés à l'unanimité. Il remercie l'Assemblée pour la confiance donnée.

3. Achat de la parcelle no 100 du cadastre de la Commune de Mènières

3.1. Présentation

M. le Syndic informe que le Conseil communal souhaite acquérir la parcelle située en face de la Grande salle. Lors de la dernière assemblée, le Conseil communal avait avisé l'Assemblée qu'un prix avait été proposé à M. Claude Corminboeuf et la décision est tombée après. Le prix d'achat est de CHF 37.-/m², s'y ajoutent les frais d'achat et droits de mutation, soit un total d'investissement de CHF 140'000.-.

Il mentionne que des échos sont parvenus au Conseil communal quant au prix et informe l'Assemblée qu'il ne s'agit pas de terrain agricole, mais de zone d'intérêt général.

M. le Syndic dit que le propriétaire a dénoncé la convention et désirait louer pour un montant annuel avoisinant CHF 3'500.-. Il présente le tableau des investissements et indique le montant de CHF 140'000.- qui y figure.

M. le Syndic passe la parole à la Commission financière.

M. Grégory Blanchard informe que la Commission financière a étudié cet investissement. Le montant serait payé par la caisse, car la Commune a la chance de ne pas avoir de dette. Cet investissement permet d'assurer un nombre supplémentaire de places de parc pour la Grande salle. Il mentionne que si nous continuons à louer, nous paierons 3x plus cher alors que nous avons de l'argent qui dort sur un compte, ce qui ne vaut pas la peine vu les taux actuels. S'il n'y a pas de parking, nous risquons de perdre les lotos qui constituent une rentrée importante pour la Grande salle.

M. Bertrand Bise demande si par la suite nous pouvons changer l'affectation de ce terrain.

M. le Syndic lui répond qu'en zone d'intérêt général, seule la Commune peut y construire quelque chose, pas un particulier.

M. Eloi Moret dit que les citoyens devraient remercier M. Claude Corminboeuf d'accepter un montant de CHF 37.-/m², car ce prix est bas.

M. Manel Gil demande si la construction d'un parking est prévue en tant qu'investissement.

M. le Syndic l'informe qu'il a regardé avec M. Perret qui a le plus de connaissance des lotos. Il y aurait la possibilité d'améliorer l'entrée et mettre une grille par exemple.

M. le Syndic passe donc au vote.

3.2. Approbation

Approbation : Cet achat est accepté à l'unanimité par l'Assemblée

4. Statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux moyenne Broye EMB

4.1. Présentation

M. le Syndic présente le projet de la future STEP de Lucens. Il présente la carte représentant les communes concernées. Cela représenterait environ 24'000 personnes.

Il explique que Ménières est raccordé à la STEP de Granges depuis de nombreuses années. Celle-ci devient obsolète.

La nouvelle STEP est prévue pour 2026. Nous devons voter ces statuts aujourd'hui.

M. le Syndic passe la parole M. Marcel Ansermet qui a participé aux séances.

M. Marcel Ansermet explique que cette nouvelle STEP permettra de traiter les micropolluants. La Commune de Ménières n'a pas d'investissement à faire. Or, nos conduites reliées à Granges appartiendront dorénavant à la nouvelle organisation.

Il informe qu'actuellement nous payons CHF 45.-/habitant + la taxe micropolluants. En 2026, cela représentera environ CHF 100.-/habitant.

La Commune n'a pas d'autre alternative que de se relier à cette nouvelle STEP. La Commune s'engage pour une durée de 30 ans. Si elle désire se retirer après cette date, il y a un délai de 5 ans à respecter. Les stations actuelles seront transformées en stations de pompage. Des travaux y seront nécessaires.

Ces statuts sont présentés aux assemblées des communes concernées et doivent être votés d'ici la fin de l'année.

Le Conseil communal recommande d'accepter ces statuts.

4.2. Budget d'investissement

M. Le Syndic passe la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. Grégory Blanchard donne connaissance du préavis de la Commission financière.

M. le Syndic remercie M. Blanchard. Il passe donc à l'approbation des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux moyenne Broye EMB.

M. Marc Corminboeuf demande combien de stations seront supprimées.

M. Ansermet lui répond que 7 stations seront supprimées.

M. Eloi Moret demande le chemin qui sera suivi.

M. Ansermet lui répond que nos canalisations iront jusqu'à Granges comme actuellement, puis depuis Lucens à Granges.

Mme Sarah Catillaz demande s'il y a d'autres options.

M. Marcel Ansermet lui répond que non. Economiquement parlant, c'est la meilleure, même s'il n'y en a qu'une.

M. Eloi Moret demande si les conduites entre Granges et Lucens sont déjà construites.

M. Marcel Ansermet lui répond que certainement que des conduites ont été contrôlées et si elles sont en bonne état, elles seront utilisées.

M. Bertrand Bise demande quand démarre la nouvelle entité.

M. Marcel Ansermet lui répond que nous n'en sommes qu'au statuts. Cela débutera en 2026.

M. Marcel Ansermet demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

4.3. Approbation

Approbation : les statuts sont adoptés à l'unanimité.

5. Informations communales

5.1. Centre village VALTALOC

M. Pierre Perroud rappelle que le 17.11.2016, le Service des ponts et chaussées SPC a préavisé favorablement le dossier VALTRALOC, en demandant d'étudier la possibilité d'une zone de rencontre sur la place du village. Le 19.11.2018, le Conseil communal a rencontré le Conseiller d'Etat Steiert et celui-ci a accepté que la Commune présente un projet de rénovation pour le centre village. Une séance d'information a eu lieu le 05.12.2018. Les citoyens ont demandé des explications. Le bureau d'ingénieurs Team + a été mandaté par le Conseil communal pour le projet. Celui-ci a été présenté à l'assemblée communale du 28.05.2019 et a été accepté par la population à 81 %.

En novembre 2019, un courrier a été envoyé au Conseiller d'Etat pour lui demander d'avancer dans ce dossier.

En mars 2020, M. le Conseiller d'Etat Steiert a répondu qu'il a décidé, en accord avec le SPC de préavisé favorablement la mise en œuvre.

Le 20.05.2020, M. Perroud a contacté M. Biland du SPC. Celui-ci était confiné et l'a informé qu'il n'y aurait pas de réponse avant juillet-août, mais que nous pouvons aller de l'avant pour les entrées du village. CFA Ingénieurs a préparé le dossier et celui-ci à été transmis à Fribourg pour l'enquête préalable.

M. Eloi Moret dit que M. Perroud a dit « j'ai décidé » avec le canton et lui rappelle que nous somme une communauté.

5.2. Travaux Chemin Pré-de-la-Cure

M. le Syndic dit que ceux-ci ont été réalisés. Le tapis final sera déposé l'année prochaine. Il a été constaté des marques de fers à cheval sur le trottoir. Des carottages sont effectués pour vérifier la solidité du tapis posé.

M. Jean-François Maillard demande combien ce projet coûte à la Commune.

M. le Syndic dit qu'il a coûté le chiffre voté précédemment.

5.3. Rénovation des WC de l'école

M. le Syndic rappelle que les WC filles ont été rénovés et sont accessibles aux personnes handicapées. Les WC garçons seront rénovés durant les prochaines vacances scolaires.

Mme Sarah Catillaz pose la question : des WC handicapés sont faits alors que l'accès n'est pas adapté.

M. le Syndic dit qu'il faut prévoir. Dans le cas où il y aurait un élève handicapé à l'école de Ménières, une rampe serait posée ainsi que l'appareillage nécessaire dans les escaliers.

Mme Sarah Catillaz dit qu'elle n'a pas pu se rendre avec son époux à une réunion des parents car les classes ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.

5.4. Rénovation de l'abri PC

M. le Syndic dit que l'abri PC qui se trouve sous l'immeuble de la route de Vesin a été rénové. Les douches ont été carrelées, la partie vie a été insonorisé.

Il informe que ce local peut être à disposition pour la location, pour dormir par exemple.

M. Eloi Moret demande dit que mettre un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite pour se rendre à l'école aurait du primer sur la réfection de l'abri PC qui est nettement moins utilisé.

5.5. Entretien des chemins et des grilles / Commission

M. le Syndic rappelle qu'il existe un règlement sur les chemins et que ceux qui salissent doivent remettre en état. Ce n'est pas à l'employé communal de tout faire.

M. le Syndic informe qu'une séance a eu lieu pour la Commission de réfection des chemins AF. Une étude a été faite.

Ces chemins desservent principalement l'agriculture. La création d'une commission est une volonté du Conseil communal, afin que les personnes qui utilisent ces chemins, notamment les agriculteurs, décident quels chemins doivent être refaits en priorité.

En ayant fait cette étude globale, la Commune aura droit à une subvention non négligeable.

5.6. Ruisseau du Moulin

M. le Syndic explique que les aménagements ont été faits, tels que le mur et le dégrilleur. Les castors posent toujours des problèmes

5.7. Fête nationale 1^{er} août

M. le Syndic informe que celle-ci ne sera pas organisée cette année au vu de la situation sanitaire.

5.8. Renouvellement de la convention conclue avec le restaurateur pour le four et la braisère

M. Claude Andrey informe qu'en raison du COVID-19, le restaurateur a fait une demande d'aide financière. Le Conseil communal a discuté, M. Béguin s'est récusé. Il existait une convention sur 3 ans et M. Béguin a demandé le remboursement du montant déjà payé sur ces 2 dernières années, soit CHF 30'000.-. et qu'une nouvelle convention débute en janvier 2021. Le Conseil communal a demandé l'accord du Service des Communes et a avisé la Commission financière. La Commune ne perd ainsi pas d'argent, le remboursement est juste repoussé.

M. Claude Andrey informe qu'il y a une aide sur les loyers. Le restaurateur paiera un loyer, le bailleur laisse tomber un loyer et le canton prend le dernier mois. Une demande a été faite au canton.

M. Grégory Blanchard dit que concernant les loyers, c'est le Conseil fédéral qui a mis en place cette aide pour les loyers commerciaux.

Concernant la convention, cela avait été validé lors de l'acceptation des comptes. Dans le pire des cas, si le restaurateur arrête son activité, le matériel resterait propriété de la commune et serait à la disposition du nouveau restaurateur.

M. le Syndic remercie pour la confiance et le soutien.

5.9. Horaires déchetterie et bureau communal

M. le Syndic informe que la déchetterie est désormais ouverte le lundi matin. Le Conseil communal aimerait continuer à ouvrir le lundi, sauf pendant les vacances scolaires.

Le bureau communal reste ouvert comme précédemment. Une affiche a été ajoutée pour demander aux personnes d'attendre derrière la porte pour plus de discrétion. Il est toujours possible de fixer rendez-vous.

5.10. Facture eBill et QR-code

M. le Syndic donne des informations concernant le QR-code. Cela apparaîtra sur les factures dès cet automne.

Les habitants ont la possibilité de recevoir et payer leurs factures par e-bill, directement dans leur e-banking.

5.11. Grande salle : entretien et recherche d'un responsable.

M. le Syndic informe que la porte de derrière a été changée.

Le Conseil communal recherche un responsable pour la Grande salle, si une personne connaît quelqu'un dans son entourage. Pour l'instant, l'annonce n'a été faite que dans la Commune. Si personne ne s'annonce, une annonce sera mise dans les journaux cet automne.

6. Divers

M. Eloi Moret dit que la Commune va bien. Il dit que le COVID-19 cause beaucoup de dégâts autant dans les restaurants qu'ailleurs et espère que la Confédération fasse quelque chose. Il dit qu'un remaniement parcellaire a été refusé il y a des années. Il ne comprend pas pourquoi dépenser de l'argent pour des chemins de traverses au vu de la situation actuelle. L'argent doit être mis ailleurs.

M. le Syndic répond à M. Moret que c'est son point de vue. Au niveau du Conseil communal, leur rôle est de faire des propositions à la population et étudier des possibilités.

Il est du devoir du Conseil communal de faire la proposition et la décision est prise par l'Assemblée communale.

M. Manuel Gil fait part de son inquiétude pour Clos-Quartier. Durant le confinement, les enfants ont joué sur l'installation de Clos-Quartier jusque tard. Il demande, en cas d'accident, qui serait responsable. Il s'inquiète, vu les vacances scolaires qui arrivent, des risques d'accident pour les jeunes.

M. le Syndic informe que lors du confinement, il a aidé les jeunes à réparer l'infrastructure à Clos-Quartier. Suite à ceci, il a reçu un appel de la police, qui est venu sur place. Un délai de 2 jours a été donné pour retirer cette installation. Il dit que le Conseil communal est ouvert et la personne qui a dénoncé directement à la police aurait dû venir en faire part au Conseil communal avant. Au niveau de la responsabilité, il y a la RC de la voiture, la RC des parents, mais la Commune n'est pas responsable

M. Manuel Gil précise sa question, il demande si la Commune va faire quelque chose, car parfois il y a des sauts toute la journée. Parfois, il lui est arrivé de rouler sur des éléments en bois, et c'est lui qui a payé pour sa voiture.

M. le Syndic dit que ce n'est pas à la Commune de payer.

M. Suzanne Andrey fait part de son désaccord. Si un enfant arrive sur son capot, ce n'est pas à elle d'avoir un retrait de permis car les enfants jouent à cet endroit. Les enfants devraient jouer dans la cour, qui est fermée et sécurisée.

M. le Syndic dit qu'il y a la responsabilité des parents aussi. C'est à eux de surveiller leurs enfants.

M. Bertrand Bise dit que la solution de mettre à panneau de chaque côté du quartier, avec un 20 km/h et que les piétons sont prioritaires, ce qui réglerait la chose.

M. Jean-François Maillard remercie M. Béguin d'avoir construit les figurines d'Obélix durant le confinement.

M. Eloi Moret remercie le Conseil communal qui s'occupe bien de notre Commune, mais il ne faut pas faire trop de frais.

Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée et convie ses participants au verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 21h20.


La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin

PROVISORIE



COMMUNE DE MÉNIÈRES

Le Conseil communal vous présente les budgets de fonctionnement et d'investissement 2021 sous la nouvelle forme du « Modèle Comptable Harmonisé 2 », soit le MCH2.

Par conséquent, il n'y a pas de comparaison possible avec les années précédentes. Pour cela, vous pouvez vous référer aux anciens documents (disponibles dans les journaux communaux précédents et sur le site internet).

A l'avenir, les chiffres pour comparaison apparaîtront de nouveau sur les prochains budgets.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Avec nos salutations les meilleures.

Le Conseil communal

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	323,378.00	52,550.00				
			270,828.00				
01	Législatif et exécutif	73,250.00					
011	Législatif	9,150.00					
0110	Législatif	9,150.00					
0110.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	1,250.00					
0110.3000.01	Rémunération des scrutateurs	1,000.00					
0110.3102.00	Imprimés et publications, enveloppes civiques	900.00					
0110.3130.00	Prestation de services de tiers, affranchissements	1,500.00					
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	4,500.00					
012	Exécutif	64,100.00					
0120	Exécutif	64,100.00					
0120.3000.00	Traitement et jetons du Conseil communal	35,000.00					
0120.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-1,750.00					
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	2,250.00					
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres frais Conseil communal	23,600.00					
0120.3170.01	Frais de représentations	5,000.00					
02	Services généraux	250,128.00	52,550.00				
021	Administration des finances et des contributions	59,398.00	6,650.00				
0210	Administration des finances et des contributions	59,398.00	6,650.00				
0210.3130.00	Frais de poursuites	1,000.00					
0210.3180.00	Pertes sur débiteurs	1,000.00					
0210.3180.01	Pertes sur débiteurs SCC	35,000.00					
0210.3180.02	Intérêts sur remboursements	4,500.00					
0210.3180.03	Escompte d'impôt et divers	200.00					
0210.3180.04	Escompte d'impôt SCC	40.00					
0210.3611.00	Frais de perception impôts par le canton	16,830.00					
0210.3611.01	Participation frais perception de l'impôt sur les véhic	828.00					
0210.4260.00	Intérêts de retard		4,000.00				

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2021	Budget	2020	Comptes	2019
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0210.4260.01	Intérêts compensatoires		1,000.00				
0210.4260.02	Remboursement frais de rappel et poursuites PP		1,500.00				
0210.4260.03	Frais de rappel		150.00				
022	Services généraux, autres	170,780.00	5,700.00				
0220	Services généraux, autres	170,780.00	5,700.00				
0220.3010.00	Salaires du Personnel communal	71,000.00					
0220.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-3,550.00					
0220.3040.00	Allocations employeur Pers. communal	1,440.00					
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	4,550.00					
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension Pers. com	10,000.00					
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	950.00					
0220.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	1,990.00					
0220.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. Malad	1,600.00					
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel Pers. commun	3,000.00					
0220.3100.00	Matériel de bureau	2,000.00					
0220.3101.00	Frais des archives	1,000.00					
0220.3102.00	Imprimés et publication	4,500.00					
0220.3102.01	Impression journal communal	5,000.00					
0220.3110.00	Achats meubles et appareils de bureau	1,500.00					
0220.3113.00	Achats matériel informatique	15,000.00					
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	500.00					
0220.3130.00	Emoluments administratifs Chancellerie	1,000.00					
0220.3130.01	Téléphones, affranchissements	7,000.00					
0220.3130.02	Cotisations aux associations	800.00					
0220.3132.00	Frais d'avocats et de recours	3,500.00					
0220.3134.00	Primes d'assurances	8,500.00					
0220.3150.00	Entretien de meubles, machines et appareils de bureau	2,000.00					
0220.3153.00	Entretien de matériel informatique	1,500.00					
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique	14,000.00					
0220.3158.01	Maintenance et frais Site internet	3,000.00					
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	8,500.00					
0220.3611.00	Frais de naturalisation	500.00					
0220.4210.00	Emoluments administratifs		700.00				
0220.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		4,500.00				

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0220.4260.01	Remboursement frais de naturalisation		500.00				
029	Immeubles administratifs	19,950.00	40,200.00				
0290	Immeubles administratifs	19,950.00	40,200.00				
0290.3010.00	Salaires du concierge Bâtiment administratif	2,500.00					
0290.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-125.00					
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	160.00					
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	95.00					
0290.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	70.00					
0290.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. Malad	50.00					
0290.3101.00	Frais de matériel d'exploitation et fournitures	600.00					
0290.3101.01	Produits d'entretien et matériel de conciergerie	300.00					
0290.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	3,000.00					
0290.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	7,300.00					
0290.3134.00	Primes d'assurances diverses Bâtiment administratif	1,000.00					
0290.3144.00	Entretien des bâtiments Bâtiment administratif	2,000.00					
0290.3151.00	Entretien machines, appareils, véhicules, ustensils/out	3,000.00					
0290.4470.00	Revenu locatif des appartements Bâtiment administratif		40,200.00				

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2021	Budget	2020	Comptes	2019
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	30,125.00	18,650.00				
			11,475.00				
11	Sécurité publique						
111	Police						
1110	Police communale						
14	Questions juridiques	300.00	600.00				
140	Questions juridiques	300.00	600.00				
1400	Questions juridiques générales	300.00	600.00				
1400.3130.00	Frais pièces d'identité	300.00					
1400.4210.00	Recettes pièces d'identité		600.00				
15	Service du feu	25,000.00	18,050.00				
150	Service du feu	25,000.00	18,050.00				
1500	Service du feu communal	250.00	14,000.00				
1500.3611.00	Participation aux centres de renforts cantonaux	250.00					
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		14,000.00				
1506	Service du feu, organisation régionale	24,750.00	4,050.00				
1506.3611.00	Cotisations aux fédérations	150.00					
1506.3612.00	Frais d'interv. Association intercommunale des pompiers	1,500.00					
1506.3612.01	Participation à l'Association intercommunale des pompiers	23,100.00					
1506.4470.00	Revenu locatif Hangar		4,050.00				
16	Défense	4,825.00					
161	Défense militaire	1,000.00					
1610	Défense militaire	1,000.00					
1610.3612.00	Participation au stand intercommunal	1,000.00					
162	Défense civile	3,825.00					
1620	Protection civile	2,845.00					

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1620.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets PC	800.00					
1620.3134.00	Primes d'assurances de choses Protection civile	160.00					
1620.3150.00	Frais d'entretien Protection civile	500.00					
1620.3151.00	Entretien machines, appareils, véhicules, ustensils, ou	500.00					
1620.3631.00	Participation aux coûts de fonctionnement à PCi XXI	885.00					
1621	Etat-major communal de conduite	400.00					
1621.3611.00	Dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs	400.00					
1626	Organisation régionale de protection civile	580.00					
1626.3612.00	Association régionale - ORCOC	580.00					

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	FORMATION	779,226.00	72,250.00				
			706,976.00				
21	Scolarité obligatoire	718,179.00	72,250.00				
211	Ecole primaire I (école infantine)	36,774.00					
2110	Ecole primaire I (école infantine)	36,774.00					
2110.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	1,000.00					
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	33,774.00					
2110.3612.00	Participation aux dépenses du cercle scolaire EE	2,000.00					
212	Ecole primaire II	167,949.00	4,600.00				
2120	Ecole primaire II	167,949.00	4,600.00				
2120.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires	1,000.00					
2120.3102.00	Frais de photocopies et droits d'auteurs	2,500.00					
2120.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	500.00					
2120.3113.00	Achat d'ordinateurs	3,500.00					
2120.3158.00	Maintenance logiciels informatique	3,000.00					
2120.3171.00	Participation courses + classes vertes + camp de ski	1,600.00					
2120.3171.01	Participation patinoire, activités pour élèves de Méniè	2,500.00					
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	135,849.00					
2120.3612.00	Contribution communale, Serv. logo, psycho, psychomotri	4,000.00					
2120.3612.01	Participation aux dépenses du cercle scolaire EP	13,000.00					
2120.3636.00	Subventions pour bricolage, ACT	500.00					
2120.4631.00	Participation du canton aux photocopies		4,600.00				
213	Ecole du cycle d'orientation	163,689.00					
2130	Ecole du cycle d'orientation	163,689.00					
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	144,857.00					
2130.3612.01	Participation investissement au cycle d'orientation Cug	18,832.00					
214	Ecoles de musique	2,100.00					
2140	Conservatoire	2,100.00					
2140.3611.00	Participation aux dépenses du Conservatoire	2,100.00					

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2021 Produits	Budget Charges	2020 Produits	Comptes Charges	2019 Produits
217	Bâtiments scolaires	275,903.00	67,650.00				
2170	Bâtiments scolaires	168,263.00	11,940.00				
2170.3010.00	Salaires du personnel communal Bâtiment scolaire	19,500.00					
2170.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-975.00					
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	1,250.00					
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	800.00					
2170.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	550.00					
2170.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	400.00					
2170.3101.00	Produits d'entretien et matériel de conciergerie	500.00					
2170.3101.01	Entretien salles de classe Bâtiment scolaire	1,200.00					
2170.3109.00	Frais de matériel gym	1,000.00					
2170.3110.00	Acquisition meubles et appareils de bureau Bâtiment sco	1,500.00					
2170.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	15,500.00					
2170.3130.00	Frais de téléphone, réseau, internet Bâtiment scolaire	900.00					
2170.3134.00	Assurances diverses, ECAB Bâtiment scolaire	700.00					
2170.3144.00	Entretien et rénovation Bâtiment scolaire	25,000.00					
2170.3150.00	Entretien de meubles, machines et appareils de bureau	1,000.00					
2170.3151.00	Entretien de machines, appareils (info) Bâtiment scolai	1,200.00					
2170.3160.00	Location salles de classe et gymnastique Bâtiment scola	92,970.00					
2170.3162.00	Participation Pavillon scolaire Fétigny	5,268.00					
2170.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances Bâtiment scolair		500.00				
2170.4472.00	Location salles, utilisation des classes Bâtiment scola		11,440.00				
2171	Appartements Bâtiment scolaire	2,500.00	22,560.00				
2171.3144.00	Entretien et rénovation Appartements Bâtiment scolaire	1,000.00					
2171.3151.00	Frais des appareils ménagers Appartements Bâtiment scol	1,500.00					
2171.4470.00	Revenu locatif Bâtiment scolaire		22,560.00				
2172	Grande salle	105,140.00	33,150.00				
2172.3010.00	Salaires du personnel communal Grande salle	30,000.00					
2172.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-1,500.00					
2172.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	2,000.00					
2172.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents Grande s	1,200.00					
2172.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	840.00					
2172.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. Malad	600.00					

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2021	Budget	2020	Comptes	2019
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2172.3101.00	Produits d'entretien et matériel de conciergerie	2,000.00					
2172.3101.01	Entretien et rénovation Grande salle	12,000.00					
2172.3101.02	Aménagement place de jeux Grande salle	10,000.00					
2172.3109.00	Frais de matériel Grande salle	4,000.00					
2172.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets Grande s	28,000.00					
2172.3134.00	Assurances diverses, ECAB Grande salle	4,500.00					
2172.3150.00	Entretien de meubles, machines et appareils de bureau	1,500.00					
2172.3199.00	Frais de boissons Grande salle	10,000.00					
2172.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances Grande salle		1,000.00				
2172.4260.01	Facturation frais de nettoyage Grande salle		50.00				
2172.4439.01	Facturation du matériel cassé Grande salle		100.00				
2172.4472.00	Location Grande salle		20,000.00				
2172.4479.00	Vente de boissons		12,000.00				
218	Accueil extra-scolaire (AES)	8,964.00					
2180	Accueil extra-scolaire	8,964.00					
2180.3612.00	Participation à AES Féigny-Ménieres	4,964.00					
2180.3636.00	Subventions aux parents plaçants en AES	4,000.00					
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	62,800.00					
2190	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs						
2195	Transports scolaires	61,700.00					
2195.3130.01	Participation aux dépenses des transports scolaires	12,000.00					
2195.3612.00	Participation aux transports scolaires	49,700.00					
2196	Cercle scolaire intercommunal	1,100.00					
2196.3000.00	Jetons Commission scolaire (Conseil des Parents)	1,100.00					
22	Ecoles spécialisées	56,547.00					
220	Ecoles spécialisées	56,547.00					
2200	Ecoles spécialisées	56,547.00					
2200.3611.00	Participation aux mesures pédago-thérapeutiques	3,401.00					
2200.3631.00	Participation des communes aux institutions spécialisée	53,146.00					
23	Formation professionnelle initiale	4,500.00					

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
230	Formation professionnelle initiale	4,500.00					
2300	Formation professionnelle initiale	4,500.00					
2300.3611.00	Participation au Service formation professionnelle cant	4,500.00					

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2021	Budget	2020	Comptes	2019
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	25,550.00					
			25,550.00				
32	Culture, autres	18,250.00					
321	Bibliothèque et littérature						
3210	Bibliothèque publique						
322	Musique et théâtre	10,250.00					
3220	Musique et théâtre	10,250.00					
3220.3636.00	Subventions annuelles aux sociétés locales	6,000.00					
3220.3636.01	Subventions Ecole de musique	3,600.00					
3220.3636.02	Subventions local Fanfare	650.00					
3229	Arts de la scène						
329	Culture, non mentionné ailleurs	8,000.00					
3290.3130.00	Manifestation du 1er août	5,000.00					
3290.3636.00	Subventions aux sociétés locales (soutien)	3,000.00					
34	SPORT ET LOISIRS	7,300.00					
341	Sport	6,500.00					
3410.3636.00	Dons aux sociétés sportives	4,000.00					
3410.3636.01	Aménagement place de jeux	2,500.00					
342	Loisirs	800.00					
3420	Loisirs	800.00					
3420.3636.00	Participation Passeport-vacances	800.00					

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2021	Budget	2020	Comptes	2019
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	SANTÉ	182,671.00	1,100.00				
			181,571.00				
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	105,058.00					
411	Hôpitaux	1,200.00					
4110	Hôpitaux	1,200.00					
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins		1,200.00				
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes	103,858.00					
4120	Établissement médico-social	103,858.00					
4120.3612.00	Participation homes médicalisés régionaux		30,486.00				
4120.3612.01	Participation aux frais de gestion Commission de distri		1,000.00				
4120.3631.00	Participation subv. frais accompagnement personnes âgée		72,372.00				
42	Soins ambulatoires	68,913.00					
421	Soins ambulatoires	62,088.00					
4210	Soins ambulatoires	62,088.00					
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale régionaux		45,472.00				
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales		15,066.00				
4210.3612.02	Participation puériculture		1,550.00				
422	Services de sauvetage	6,825.00					
4220	Services de sauvetage	6,825.00					
4220.3612.00	Participation communale aux ambulances		6,825.00				
43	Prévention	8,700.00	1,100.00				
4320.3199.00	Frais supplémentaires Pandémie		6,500.00				
433	Service médical des écoles	2,200.00	1,100.00				
4330	Service médical des écoles	2,200.00	1,100.00				
4330.3136.00	Visites médicales		200.00				
4330.3611.00	Service dentaire cantonal		1,000.00				
4330.3636.00	Subventions communales aux soins dentaires		1,000.00				

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4330.4260.00	Participation des parents		1,100.00				
434	Contrôle des denrées alimentaires						
4340	Contrôle des denrées alimentaires						
49	Santé publique non mentionnée ailleurs						
490	Santé publique non mentionnée ailleurs						
4900	Réseau de santé						

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2021	Budget	2020	Comptes	2019
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	210,143.00	2,220.00				
			207,923.00				
51	Maladie et accident						
512	Réductions de primes						
5120	Réductions de primes						
52	Invalidité	114,684.00					
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	114,684.00					
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	114,684.00					
5230.3631.00	Participation cantonale aux institutions spécialisée	114,684.00					
53	Vieillesse et survivants	720.00	720.00				
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	720.00	720.00				
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	720.00	720.00				
5310.3611.00	Traitement de l'agent AVS	720.00					
5310.4611.00	Remboursement traitement agent AVS		720.00				
54	Famille et jeunesse	11,051.00					
541	Allocations familiales (AF)	3,151.00					
5410	Allocations familiales (AF)	3,151.00					
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrati	3,151.00					
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires						
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires						
544	Protection de la jeunesse						
5440	Protection de la jeunesse (en général)						
545	Prestations aux familles	7,900.00					
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	7,900.00					
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	7,000.00					

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5451.3636.01	Subventions pour l'accueil familial de jour	900.00					
55	Chômage	7,310.00					
559	Chômage non mentionné ailleurs	7,310.00					
5590	Chômage non mentionné ailleurs	7,310.00					
5590.3631.00	Contribution des communes Fonds cantonal de l'emploi	7,310.00					
56	Logements sociaux						
560	Logements sociaux						
5600	Logements sociaux						
57	Aide sociale et domaine de l'asile	76,378.00	1,500.00				
572	Aide matérielle	4,193.00	1,500.00				
5720	Aide matérielle	4,193.00	1,500.00				
5720.3611.00	Participation LASoc, services sociaux	882.00					
5720.3611.01	Participation avances contribution entretien non récupéré	2,311.00					
5720.3612.00	Participation Service social régional, aide matérielle	1,000.00					
5720.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		1,000.00				
5720.4260.01	Remboursement d'aide aux seniors - entretien sur propri		500.00				
5721	Aide matérielle à bien plaie						
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	72,185.00					
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs	72,185.00					
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction LAVI	778.00					
5790.3612.00	Participation Association des communes pour Service soc	50,871.00					
5790.3612.01	Participation Association des communes Service Office	15,136.00					
5790.3631.00	Subventions versées à des tierces personnes	400.00					
5790.3636.00	Dons à but social	2,500.00					
5790.3636.01	Participation communale aux Seniors	2,500.00					

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2021	Budget	2020	Comptes	2019
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	102,841.00	2,900.00				
			99,941.00				
61	Circulation routière	86,715.00	2,900.00				
613	Routes cantonales						
6130	Routes cantonales						
615	Routes communales	78,725.00	500.00				
6150	Routes communales	78,725.00	500.00				
6150.3010.00	Salaires du personnel communal Routes communales	20,000.00					
6150.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-1,000.00					
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	1,300.00					
6150.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	365.00					
6150.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	750.00					
6150.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	560.00					
6150.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	400.00					
6150.3101.00	Achat de carburant	1,500.00					
6150.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	2,000.00					
6150.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	6,000.00					
6150.3134.00	Assurances véhicules Routes communales	1,500.00					
6150.3137.00	Impôts sur les véhicules Routes communales	1,000.00					
6150.3141.00	Entretien des routes et de l'éclairage Routes communale	14,000.00					
6150.3141.01	Service hivernal par des tiers Routes communales	2,500.00					
6150.3141.02	Frais de signalisation et de marquage Routes communales	500.00					
6150.3141.03	Frais d'entretien des chemins Routes communales	5,000.00					
6150.3151.00	Entretien machines, appareils, véhicules, ustensiles/ou	5,000.00					
6150.3910.00	Imputation interne amortissement Routes communales	10,000.00					
6150.3940.00	Imputation interne intérêts Valtraloc	7,350.00					
6150.4260.00	Remboursement et participation de tiers Routes communal		500.00				
619	Garages et hangar	7,990.00	2,400.00				
6190	Garages et hangar	7,990.00	2,400.00				
6190.3010.00	Salaires du personnel communal Garages et hangar	1,000.00					

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2021	Budget	2020	Comptes	2019
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6190.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-50.00					
6190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	65.00					
6190.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	260.00					
6190.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	40.00					
6190.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	30.00					
6190.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	20.00					
6190.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	5,500.00					
6190.3134.00	Assurances diverses, ECAB Garages et hangar	125.00					
6190.3144.00	Entretien et rénovation Garages et hangar	1,000.00					
6190.4470.00	Revenu locatif Garages et hangar		2,400.00				
62	Transports publics	16,126.00					
621	Infrastructures de transports publics	3,398.00					
6210	Infrastructures de transports publics	3,398.00					
6210.3611.00	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferrovi	3,398.00					
622	Trafic régional et agglomération	12,728.00					
6220	Trafic régional et agglomération	12,728.00					
6220.3611.00	Participation aux dépenses relatives au trafic régional	12,728.00					
629	Transports publics non mentionné ailleurs						
6290	Transports publics non mentionné ailleurs						

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU	287,901.00	238,350.00				
			49,551.00				
71	Approvisionnement en eau	117,750.00	117,750.00				
710	Approvisionnement en eau	117,750.00	117,750.00				
7101	Approvisionnement communal en eau	117,750.00	117,750.00				
7101.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	1,000.00					
7101.3010.00	Salaires du personnel communal Eau	2,300.00					
7101.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-50.00					
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. E	150.00					
7101.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents Eau	90.00					
7101.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	30.00					
7101.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	50.00					
7101.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures Eau	2,000.00					
7101.3105.00	Achat d'eau pour revente	40,000.00					
7101.3111.01	Achat de compteurs	19,169.00					
7101.3130.00	Frais d'analyses d'eau	900.00					
7101.3132.00	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude)	500.00					
7101.3137.00	TVA au taux forfaitaire Eau	700.00					
7101.3142.00	Entretien du réseau d'eau	2,000.00					
7101.3199.00	PIEP et règlement eau potable	1,000.00					
7101.3612.00	Participation aux frais de l'association régionale	7,546.00					
7101.3910.00	Imputation interne amortissement Eau	31,120.00					
7101.3940.00	Imputation interne intérêts Eau	9,245.00					
7101.4240.00	Location des compteurs et abonnement fixe		4,000.00				
7101.4240.01	Taxes d'utilisation (vente d'eau)		80,000.00				
7101.4240.02	Unité locative (UL)		33,500.00				
7101.4240.03	Taxes défense incendie par bâtiment / hydrante		250.00				
72	Traitement des eaux usées	58,100.00	58,100.00				
720	Traitement des eaux usées	58,100.00	58,100.00				
7201	Traitement communal des eaux usées	58,100.00	58,100.00				

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2021	Budget	2020	Comptes	2019
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7201.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	1,500.00					
7201.3010.00	Salaires du personnel communal Epuration	2,500.00					
7201.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-125.00					
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	200.00					
7201.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents Epuratio	100.00					
7201.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	70.00					
7201.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	50.00					
7201.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets Epuratio	4,500.00					
7201.3130.00	Frais de télécommunication et de ports Epuration	450.00					
7201.3134.00	Assurances diverses, ECAB Epuration	550.00					
7201.3143.00	Entretien et rénovation des infrastructures Epuration	8,500.00					
7201.3143.01	Frais de STAS et de STEP	5,000.00					
7201.3170.00	Frais de dédommagements, déplacements, délégation Epura	500.00					
7201.3510.00	Attribution à la réserve Epuration	7,305.00					
7201.3612.00	Participation aux frais de l'association régionale	27,000.00					
7201.4240.00	Taxes d'utilisation		35,000.00				
7201.4240.01	Taxes pour le réseau d'évacuation d'eau		18,000.00				
7201.4240.02	Taxes STEP		5,000.00				
7201.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances Epuration		100.00				
73	Gestion des déchets	59,250.00	50,700.00				
730	Gestion des déchets	59,250.00	50,700.00				
7301	Gestion communale des déchets	59,250.00	50,700.00				
7301.3010.00	Salaires du personnel communal Déchets	9,500.00					
7301.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-475.00					
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	650.00					
7301.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension Déchets	155.00					
7301.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents Déchets	350.00					
7301.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	270.00					
7301.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	200.00					
7301.3101.00	Achat de matériel d'exploitation et fournitures Déchets	1,500.00					
7301.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils Déchets	2,000.00					
7301.3113.00	Ecopress, système informatique	100.00					
7301.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets Déchets	500.00					
7301.3130.00	Frais d'élimination des déchets, verre, papier, fer	3,500.00					

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2021 Produits	Budget Charges	2020 Produits	Comptes Charges	2019 Produits
7301.3130.01	Frais d'élimination des déchets verts	6,000.00					
7301.3130.02	Frais de ramassage et décharge des ordures	25,000.00					
7301.3130.03	Location de la benne compacteuse	10,000.00					
7301.4240.00	Taxes d'utilisation		32,000.00				
7301.4240.01	Recharge des cartes		15,000.00				
7301.4250.00	Recyclage, ramassage verres, papier		1,500.00				
7301.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances Déchetterie		200.00				
7301.4260.01	Ristourne entente intercommunale		1,000.00				
7301.4634.00	Péréquation aux frais de transports		1,000.00				
74	Aménagements	18,825.00	6,000.00				
741	Corrections de cours d'eau	18,825.00	6,000.00				
7410	Corrections de cours d'eau	18,825.00	6,000.00				
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	18,000.00					
7410.3612.00	Participation aux entreprises d'endiguement, dédommagem	825.00					
7410.4611.00	Subventions cantonales		6,000.00				
76	Lutte contre la pollution de l'environnement						
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement						
7690	Agenda 21						
77	Protection de l'environnement, autres	4,676.00	4,800.00				
771	Cimetières, crématoires	4,376.00	2,400.00				
7710	Cimetière communal	4,376.00	2,400.00				
7710.3010.00	Salaires du personnel communal Cimetière	2,000.00					
7710.3010.01	Frais des fossoyeurs	500.00					
7710.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-100.00					
7710.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	150.00					
7710.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cimetière	80.00					
7710.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	56.00					
7710.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	40.00					
7710.3109.00	Achat de monument et divers	500.00					
7710.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets Cimetière	350.00					
7710.3143.00	Entretien Cimetière	800.00					

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7710.4210.00	Emoluments des fossoyeurs, incinérations		400.00				
7710.4240.00	Taxes d'entrée, concessions, inhumation et désaffectati		2,000.00				
779	Chiens	300.00	2,400.00				
7792	Chiens	300.00	2,400.00				
7792.3101.00	Achat de sacs Robidog	300.00					
7792.4033.00	Impôts sur les chiens		2,400.00				
79	Aménagement du territoire	29,300.00	1,000.00				
790	Aménagement du territoire	29,300.00	1,000.00				
7900	Aménagement du territoire	29,300.00	1,000.00				
7900.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	4,800.00					
7900.3113.00	Plans cadastraux, système informatique	2,500.00					
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	5,000.00					
7900.3132.01	Honoraires PAL	5,000.00					
7900.3141.00	Numérisation des rues du village	2,000.00					
7900.3141.01	Mensuration	10,000.00					
7900.4210.00	Emoluments autorisation de construire		1,000.00				
7906	Groupement régional d'aménagement						

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2021	Budget	2020	Comptes	2019
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	25,862.00	107,064.00				
		81,202.00					
81	Agriculture	120.00					
811	Administration, exécution et contrôle						
8110	Administration, exécution et contrôle						
812	Améliorations structurelles	120.00					
8120	Améliorations structurelles dans l'agriculture	120.00					
8120.3130.00	Cotisations	120.00					
814	Amélioration de la production végétale						
8140	Amélioration de la production végétale						
82	Sylviculture	2,500.00	200.00				
820	Sylviculture	2,500.00	200.00				
8200	Domaine forestier communal	2,500.00	200.00				
8200.3145.00	Entretien des routes forestières et exploitation	500.00					
8200.3635.00	Participation à la Corporation de triage forestier	2,000.00					
8200.4631.00	Subventions cantonales		200.00				
84	Tourisme						
840	Tourisme						
8400	Tourisme communal						
85	Industrie, artisanat et commerce	8,442.00					
850	Industrie, artisanat et commerce	8,442.00					
8500	Promotion économique	8,442.00					
8500.3612.00	Participation à l'Ass. régionale de la promotion économi	8,442.00					
87	Combustibles et énergie						
871	Electricité						

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
873	Centrale de chauffe - géothermie						
879	Centrale de chauffe - copeaux de bois						
89	Autres exploitations artisanales	14,800.00	106,864.00				
890	Autres exploitations artisanales	12,800.00	36,864.00				
8900.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets Café	500.00					
8900.3134.00	Assurances diverses, ECAB Café	800.00					
8900.3144.00	Entretien et rénovation Café	5,000.00					
8900.3151.00	Entretien machines, appareils, véhicules, ustensils/out	6,500.00					
8900.4260.00	Remboursement Convention Café		14,664.00				
8900.4470.00	Revenu locatif Café		22,200.00				
891	Autres exploitations artisanales Gravière	2,000.00	70,000.00				
8910.3132.00	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude)	1,000.00					
8910.3170.00	Frais de dédommagements, déplacements	1,000.00					
8910.4430.00	Indemnités Gravière		70,000.00				

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2021	Budget	2020	Comptes	2019
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPÔTS	61,298.00	1,534,752.00				
			1,473,454.00				
91	Impôts		1,315,377.00				
910	Impôts		1,315,377.00				
9100	Impôts communaux ordinaires		1,171,377.00				
9100.4000.00	Impôts sur le revenu PP - année fiscale		834,210.00				
9100.4000.10	Impôts sur le revenu PP - années précédentes		147,000.00				
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		17,000.00				
9100.4001.00	Impôts sur fortune PP - année fiscale		50,245.00				
9100.4001.10	Impôts sur fortune PP - années précédentes		8,000.00				
9100.4002.00	Impôts à la source		16,000.00				
9100.4010.00	Impôts sur le bénéfice PM - année fiscale		44,000.00				
9100.4010.10	Impôts sur bénéfice PM - années précédentes		8,000.00				
9100.4011.00	Impôts sur le capital PM - année fiscale		15,500.00				
9100.4011.10	Impôts sur capital PM - années précédentes		3,400.00				
9100.4021.00	Impôts gestion de la faillite		8,000.00				
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale		10,022.00				
9100.4611.01	Compensation cantonale cas de rigueur - Réforme fiscale		10,000.00				
9101	Impôts communaux spéciaux		144,000.00				
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale		82,000.00				
9101.4021.10	Contribution immobilière - années précédentes		20,000.00				
9101.4022.00	Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values		32,000.00				
9101.4023.00	Impôts sur les mutations		10,000.00				
93	Péréquation financière intercommunale		133,001.00				
930	Péréquation financière intercommunale		133,001.00				
9300	Péréquation financière intercommunale		133,001.00				
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		45,609.00				
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		87,392.00				
95	Part aux recettes sans affectation, autres	828.00	33,799.00				

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2021 Produits	Budget Charges	2020 Produits	Comptes Charges	2019 Produits
950	Part aux recettes sans affectation, autres	828.00	33,799.00				
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	828.00	33,799.00				
9500.3130.00	Provision d'encaissement pour impôts sur véhicules à mo	828.00					
9500.4601.00	Participation à l'impôt cantonal sur les véhicules à mo		33,799.00				
96	Administration de la fortune et de la dette	60,470.00	52,455.00				
961	Intérêts	58,820.00	47,755.00				
9610	Intérêts	58,820.00	47,755.00				
9610.3130.00	Frais bancaires	200.00					
9610.3130.01	Frais postaux	500.00					
9610.3300.40	Amortissement obligatoire	41,120.00					
9610.3406.00	Intérêts des dettes	17,000.00					
9610.4402.00	Intérêts des placements financiers		40.00				
9610.4940.00	Imputation interne, intérêts, charges fin. théoriques E		9,245.00				
9610.4940.01	Imputation interne amortissement Eau		31,120.00				
9610.4940.04	Imputation interne intérêts Valtraloc		7,350.00				
963	Immeubles du patrimoine financier	1,650.00	4,700.00				
9630	Immeubles du patrimoine financier		2,900.00				
9630.4430.00	Revenu locatif Parchets		2,900.00				
9631	Laiterie	1,650.00	1,800.00				
9631.3101.00	Entretien et rénovation Laiterie	500.00					
9631.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets Laiterie	1,000.00					
9631.3134.00	Assurances diverses, ECAB Laiterie	150.00					
9631.4470.00	Revenu locatif Laiterie		1,800.00				
97	Redistributions		120.00				
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		120.00				
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO3		120.00				
9710.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		120.00				
990	Postes non ventilables						
9900	Postes non ventilables						

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2021	Budget	2020	Comptes	2019
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
999	Clôture						
9990	Clôture						

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	Budget 2021 Produits	Budget Charges	Budget 2020 Produits	Comptes Charges	Comptes 2019 Produits
			2,028,995.00		2,029,836.00		
	Excédent de revenu		841.00				
			2,029,836.00		2,029,836.00		

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2021 Produits	Budget Charges	2020 Produits	Comptes Charges	2019 Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE						
02	Services généraux						
022	Services généraux						
0220	Services généraux						
029	Immeubles administratifs						
0290	Immeubles administratifs						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2021 Produits	Budget Charges	2020 Produits	Comptes Charges	2019 Produits
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE						
16	Défense						
161	Défense militaire						
1610	Défense militaire						
162	Défense civile						
1620	Défense civile						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	FORMATION						
21	Scolarité obligatoire						
212	Ecole primaire II						
2120	Ecole primaire II						
213	Ecole du cycle d'orientation						
2130	Ecole du cycle d'orientation						
217	Bâtiments scolaires						
2170	Bâtiments scolaires						
2171	Appartements Bâtiment scolaire						
2172	Grande salle						
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs						
2195	Transports scolaires						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
34	SPORT ET LOISIRS						
341	Sport						
3410	Sport						
342	Loisirs						
3420	Loisirs						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2021	Budget	2020	Comptes	2019
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	400,000.00					
			400,000.00				
61	Circulation routière	400,000.00					
615	Routes communales	400,000.00					
6150	Routes communales	400,000.00					
6150.5010.01	Aménagement routes et chemins / Etude Valtraloc	400,000.00					
619	Garages et hangar						
6190	Garages et hangar						
64	Télécommunications						
640	Télécommunications						
6400	Télécommunications						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2021	Budget	2020	Comptes	2019
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DL						
71	Approvisionnement en eau						
710	Approvisionnement en eau						
7101	Approvisionnement en eau (communal)						
72	Traitement des eaux usées						
720	Traitement des eaux usées						
7201	Traitement des eaux usées (communal)						
73	Gestion des déchets						
730	Gestion des déchets						
7301	Gestion des déchets (communale)						
74	Aménagements						
741	Corrections de cours d'eau						
7410	Corrections de cours d'eau						
77	Protection de l'environnement, autres						
771	Cimetières, crématoires						
7710	Cimetière communal						
779	Chiens						
7792	Chiens						
79	Aménagement du territoire						
790	Aménagement du territoire						
7900	Aménagement du territoire						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2021 Produits	Budget Charges	2020 Produits	Comptes Charges	2019 Produits
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
81	Agriculture						
812	Améliorations structurelles						
8120	Améliorations structurelles						
82	Sylviculture						
820	Sylviculture						
8200	Sylviculture						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2021 Produits	Budget Charges	2020 Produits	Comptes Charges	2019 Produits
9	FINANCES ET IMPOTS						
99	Postes non ventilables						
999	Clôture						
9990	Clôture						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2021 Charges	2021 Produits	Budget 2020 Charges	2020 Produits	Comptes 2019 Charges	2019 Produits
		400,000.00					
	Excédent de charge		400,000.00				
		400,000.00	400,000.00				



Corporation forestière de l'enclave
d'Estavayer-le-Lac

Aux Communes et
Partenaires membres
De la Corporation forestière
De l'Enclave d'Estavayer

Montet, le 15 juillet 2020

Révision des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac

Mesdames, Messieurs,

Les statuts régissant notre corporation forestière sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Depuis cette date, seuls 3 avenants ont été validés par les délégués (2006, 2008 et 2016), principalement pour entériner les diverses fusions de communes et quelques changements de dénominations. Pour le reste ils n'ont jamais été remis à jour.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles du 2 mars 1999, à divers changements de terminologie et à l'évolution de certaines pratiques de fonctionnement, la révision des statuts s'avère nécessaire. Nous avons procédé à divers ajustements qui ont été vérifiés et validés par le Service des Forêts et de la Nature (SFN) le 16 mars 2020.

Les nouveaux statuts modifiés ont été présentés et approuvés, à l'unanimité, par vos délégués lors de l'assemblée générale du 2 juillet 2020 à Les Montets. Il appartient maintenant à chaque législatif ou organe faitier d'approuver ces statuts modifiés.

Ainsi, vous vous prions de mettre à l'ordre du jour de votre prochaine assemblée la « Révision des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac », mais au plus tard pour le 31 décembre 2020, afin de permettre une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Pour ce faire, nous avons préparé une version des statuts « avant » et « après » modifications pour vous permettre d'identifier rapidement les changements. Ceux-ci sont notamment indiqués en jaune, soulignés ou barrés dans la partie droite du document.



Corporation forestière de l'enclave
d'Estavayer-le-Lac

Pour vous faciliter la présentation de cet objet, nous joignons un résumé des articles modifiés avec un commentaire explicatif.

Vous trouvez également la totalité des modifications dans la nouvelle annexe 2, sous le chapitre « modification n° 4 - révision générale ». Cette nouvelle annexe 2 contient maintenant l'historique des statuts ainsi que le contenu des diverses modifications effectuées par avenants jusqu'à aujourd'hui.

Une fois les statuts validés par votre législatif, respectivement votre organe faitier, nous vous serions reconnaissants de nous transmettre une copie de la décision d'approbation (extrait du PV de l'assemblée ou un courrier par ex.), ainsi que les noms des personnes qui signeront les nouveaux statuts. Vous recevrez ensuite les statuts originaux pour signature.

Nous restons, si nécessaire, à votre disposition pour tout complément d'information et vous remercions par avance de votre aimable collaboration.

Dans cette attente, recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Corporation forestière :

Le garde-forestier :

C. Bachmann

Le président :

F. Monney

Révision des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac

Articles faisant l'objet d'une modification, avec commentaire explicatif

Modifications à l'ensemble du document

➔ La Corporation de triage devient l'unité de gestion, l'ingénieur d'arrondissement devient le chef d'arrondissement, le Service des Forêts et de la Faune (SFF) devient Service des Forêts et de la Nature (SFN).

Art. 1, al 1 (nouvelle teneur).

Les communes de Châtillon, Cheyres-Châbles, Cugy, Estavayer, Fétigny, Les Montets, Lully, Ménières, Nuvilly, Sévaz, la Bourgeoisie d'Estavayer-le-Lac, la Paroisse St-Laurent Estavayer, l'Etat de Fribourg – Service des Forêts et de la Nature (SFN), ainsi que la Confédération suisse – Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (place de tir de Forel) (ci-après les membres) forment, sous la dénomination « Corporation forestière de l'enclave d'Estavayer-le-Lac » (ci-après l'unité de gestion) une unité de gestion au sens de l'article 11 de la loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles et des articles 2 à 16 de son règlement d'exécution du 11 décembre 2001.

➔ Modifications d'un nom de partenaire suite à une fusion ; la Paroisse de Font-Châbles devient la Paroisse St-Laurent Estavayer.

Art. 8, al 3

Modifications du nom de partenaire suite à une fusion ; la Paroisse de Font-Châbles devient la Paroisse St-Laurent Estavayer.

Art. 8, al 5

Suppression de l'indication « Etat de Fribourg – Service des autoroutes » suite au transfert de propriété au Service des Forêts et de la Nature (SFN).

Art. 9, al 2 (nouvelle teneur)

L'assemblée générale se réunit au moins deux fois par année, entre août et octobre pour approuver le budget et entre février et avril pour la clôture des comptes. Elle peut se réunir à la demande du comité, d'un ou de plusieurs membres, du chef d'arrondissement ou du forestier de triage.

➔ Adaptation du mois de septembre qui devient « entre août et septembre » et du mois de mars qui devient « entre février et avril », ceci pour élargir les périodes nécessaires à l'établissement du budget et le bouclage des comptes.

Art. 10, al 1, lettre a)

Suppression du texte « ou en dehors de l'assemblée générale » ; ceci pour limiter le choix d'élection du président ou du vice-président aux seuls membres de l'unité de gestion. Le comité et l'assemblée des délégués estiment que ces fonctions doivent rester au sein des membres de l'unité de gestion pour éviter tout conflit d'intérêts avec un tiers non membre.

Art. 15, lettre n)

Modification de la date du 15 février qui est repoussée au 31 mars afin d'élargir les possibilités d'établissement et de bouclage des comptes.

Art. 24, al 4 (nouveau teneur)

Les membres qui ne s'acquittent pas de leurs contributions à échéance fixée par le comité paient un intérêt de retard au même taux que celui fixé pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, majoré de 1%.

➔ Adaptation des conditions financières à la pratique cantonale.

Art. 26, al 2.

Adaptation des montants de l'endettement de CHF 500'000.- à CHF 1'000'000.- pour les investissements et de CHF 300'000.- à CHF 500'000.- pour le compte de trésorerie. Cette adaptation des montants est nécessaire pour permettre les investissements nécessaires au fonctionnement de l'unité de gestion par rapport aux prix actuels du marché des machines et de la construction.

Art. 27, al 2.

Suppression de l'alinéa qui n'est plus nécessaire car l'employeur est maintenant l'unité de gestion et non plus l'Etat de Fribourg.

Art. 30 (nouveau teneur)

L'unité de gestion facture au Service des forêts et de la nature (SFN) les tâches étatiques. Une convention en règle les modalités.

➔ Modification due à changement du mode de facturation des prestations étatiques.

Art. 40, al 1

Adaptation du contenu suite à la révision générale des statuts et ajout d'une mention indiquant l'établissement d'une annexe 2.

Art. 40, al 3

Ajout d'un alinéa mentionnant l'historique et le suivi du contenu des modifications de statuts avec l'introduction d'une annexe 2.

Annexe 1

La présentation de l'annexe 1 a été étoffée (membres et comité). Après vérification par le garde-forestier, quelques surfaces forestières (Commune de Cheyres-Châbles, la Bourgeoisie d'Estavayer et la Paroisse St-Laurent Estavayer) ont été rectifiées, modifiant quelques arrondissements et pour un membre la Bourgeoisie d'Estavayer-le-Lac) le nombre de voix.



Les nouveaux statuts modifiés ont été présentés et approuvés, à l'unanimité, par les délégués lors de l'assemblée générale du 2 juillet 2020 à Les Montets. Il appartient maintenant à chaque législatif ou organe faitier d'approuver ces statuts modifiés afin de permettre une entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Le texte complet des statuts et des modifications peut être consulté au bureau communal.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

Fribourg, le 9 novembre 2018

Calendrier

Elections communales générales

Dimanche 7 mars 2021 (1^{er} tour) – Dimanche 28 mars 2021 (2^e tour)

Activités	Premier tour 7 mars 2021	Second tour 28 mars 2021
a) Demande du mode de scrutin proportionnel pour l'élection au conseil communal (art. 62 al. 1 LEDP)	Vendredi 22 janvier 2021, jusqu'à 12 heures	---
b) Dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal (système majoritaire – art. 84 LEDP / système proportionnel – art. 64 LEDP)	Lundi 25 janvier 2021, jusqu'à 12 heures	---
c) Remplacement des candidatures éliminées d'office, rectification de la désignation des personnes candidates, suppression des défauts (art. 57 al. 2 LEDP)	Lundi 1 ^{er} février 2021, jusqu'à 12 heures	---
d) Retrait de candidatures pour le second tour (art. 91 al. 1 LEDP)	---	Mercredi 10 mars 2021, jusqu'à 12 heures
e) Remplacement en cas de retrait de candidatures, déclaration écrite d'acceptation des nouvelles personnes candidates (art. 91 al. 2 LEDP)	---	Vendredi 12 mars 2021, jusqu'à 12 heures
f) Mise au point des candidatures de remplacement (art. 91 al. 3 LEDP)	---	Vendredi 12 mars 2021, jusqu'à 18 heures
g) Remise du matériel électoral (art. 12 al. 1 et 2 LEDP)	Jeudi 25 février 2021	Mardi 23 mars 2021
h) Clôture du registre électoral (art. 4 al. 2 LEDP)	Mardi 2 mars 2021, à 12 heures	Mardi 23 mars 2021, à 12 heures
i) Scrutin	Dimanche 7 mars 2021	Dimanche 28 mars 2021
j) Affichage des résultats au pilier public (art. 28 LEDP)	Immédiatement après la communication d'un exemplaire du procès-verbal au préfet	
k) Recours auprès du Tribunal cantonal (art. 150 al. 1 et 152 al. 2 LEDP)	Dans le délai de dix jours dès l'affichage des résultats au pilier public	
l) Assermentation par les préfets (art. 94 al. 3 LEDP)	Selon convenances	
m) Publication des résultats dans la Feuille officielle (art. 60 al. 4 LEDP)	Au plus tard trente jours après l'assermentation	
n) Entrée en fonction	Dès l'assermentation par les Préfets	

Pour tout renseignement complémentaire

Nicolas Fellay, responsable Droits politiques, T +41 26 305 10 63

Informations complémentaires:

Votation fédérale : 7 mars 2021

Vacances scolaires de Noël : du vendredi 18 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021

Vacances de carnaval : du vendredi 12 au dimanche 21 février 2021



Répartition des dicastères au sein du Conseil communal	
Syndic BEGUIN Cédric Clos-Quartier 11 1533 Ménières 079 453 96 34 cedric.beguिन@1533menieres.ch	Administration générale - RH Ordre public Police des constructions Réception et délégations Bâtiments communaux: salle polyvalente, bâtiment communal, école, garages, locations Ecoles primaire et enfantine Conseil des Parents Gravière Fusion Remplaçant Perroud Pierre
Vice-Syndic PERROUD Pierre Route de Fétigny 6 1533 Ménières 079 481 33 53 pierre.perroud@1533menieres.ch	Social et Santé Journal communal C.O. AES VALTRALOC Web. Webmail Fusion Remplaçant Folly Jael
Conseiller ANDREY Claude Clos-Quartier 23 1533 Ménières 078 649 20 32 claude.andrey@1533menieres.ch	Finances PAL Gestion des déchets - déchetterie Véhicules et matériel communal Restaurant, laiterie Archives Cimetière Gravière. Fusion Remplaçant Béguin Cédric
Conseiller ANSERMET Marcel Route de Vesin 25 1533 Ménières 079 318 20 12 marcel.ansermet@1533menieres.ch	Approvisionnement en eau Protection des eaux. Epuration Revitalisation du Ruisseau du Moulin Agriculture - Environnement Naturalisations Routes, trottoirs et chemins. Eclairage public Remplaçant Andrey Claude
Conseiller FOLLY Jael Route de l'Ecole, 4 1533 Ménières 078 683 93 68 jael.folly@1533menieres.ch	Service du feu Gaz Culture et loisirs Protection civile Transports - Télécommunications Informatique Forêts USL Accueil extra-familial de jour de la Broye AES Remplaçant Ansermet Marcel



LISTE DES COMMISSIONS

au 1er décembre 2020

Aménagement du territoire, Commission d'urbanisme, PAL (Plan d'Aménagement Local)	Andrey Claude	CODEB (Commission des déchets de la Broye)	Andrey Claude
	Béguin Cédric		Béguin Cédric
	Corminboeuf Luc		
	Corminboeuf Serge		
Commission financière	Blanchard Grégory	AEGE (Association pour l'Épuration de Granges et Environs)	Ansermet Marcel
	Michel Claude		Perret Jean-Claude
	Robert Pascal		
Commission d'endiguement de la Broye	Ansermet Marcel	Conseil des parents	Perroud Pierre
	Andrey Claude		Bossy Floriane
			Corminboeuf Gilles
			Corminboeuf Christine
Commission intercommunale du feu, CSPI "Les Verdières" (Corps des sapeurs-pompier intercommunal)	Folly Jael	Comité intercommunal du CREB (Connexion des Réseaux d'Eau communaux de la rive droite de la Broye)	Ansermet Marcel
	Ansermet Marcel		Folly Jael
			Corminboeuf Serge
Commission de naturalisation	Ansermet Marcel	Valtraloc (VALorisation des espaces routiers en TRAversée de LOCALités)	Perroud Pierre
	Andrey Claude		Andrey Claude
	Bise Bertrand		Bossy Floriane
	Moret Béatrice		Moret Michel
	Doy Martial		Perret Roxane
Commission locale du feu	Béguin Cédric	Commission AES (Accueil extra-scolaire Fétigny-Ménières)	Perroud Pierre
	Schüpbach J.-Charles		Folly Jaël
	Corminboeuf Serge		
Préposé d'agriculture	Ansermet Marcel	Chemins communaux	Ansermet Marcel



LISTE DU PERSONNEL COMMUNAL
au 1er décembre 2020

Bourse communale et Secrétariat	Chaboudez Stéphanie	Maintenance du site Web	Corminboeuf Denis
	Lack Kristel		Perroud Pierre
Scrutateurs permanents	Deplazes Claudia	Conciergerie école et bâtiment communal	Perret Jean-Claude
	Perroud Karine		Studer Fabienne
			Yayla Zöhre
Conciergerie du cimetière	Perret Jean-Claude	Déchetterie	Perret Jean-Claude
			Cuttelod Raymond
			Littee John
Concierge grande salle	Perret Jean-Claude	Nettoyage, entretien ruisseaux	Perret Jean-Claude
	Yayla Zöhre		
	Studer Fabienne		
Fossoyeur	Ansermet Marcel	Distribution tout-ménage	Cuttelod Raymond
	Andrey Claude		
	Perret Jean-Claude		
Chemins et grilles	Perret Jean-Claude	Remplacement de J.-C. Perret	Cuttelod Raymond
Aide au secrétariat	Aimee Jaquenoud	Artificier communal	Schüpbach Jean-Charles

Madame Kristel Lack

assure l'ouverture du secrétariat communal

1er étage, 4 route de l'Ecole, 1533 Ménières

le lundi de 17 à 19 heures

tél. 026 668 22 06

commune@menieres.ch



Miscellanées

Informations

Les informations communales sont accessibles au **pilier public** de la place de l'École, sur le **site Web** de la Commune: www.menieres.ch et dans la FO, **Feuille officielle** du Canton de Fribourg, disponible chaque semaine au Bureau communal. D'autres informations pouvant intéresser la population figurent sur le **panneau d'affichage** de l'ancienne laiterie (chemin de l'Auberge).

Secrétariat

Madame Kristel Lack assure l'ouverture du **secrétariat communal**

1er étage, 4 route de l'Ecole, 1533 Ménières

le **lundi de 17 à 19 heures**

tél. 026 668 22 06, commune@menieres.ch

Vacances de Noël

Le bureau communal sera **fermé du 22 décembre au 3 janvier 2021**, inclusivement
Pensez à renouveler vos **cartes d'accès à la déchetterie!**

Heures d'ouverture de la déchetterie

Le lundi de 8:00 à 10:00

Le mercredi de 18:00 à 19:00

Le samedi de 8:00 à 10:00

Déchets encombrants: pendant les heures d'ouverture de la déchetterie

Déchets végétaux: le samedi de 8:00 à 17:00

Accès au bureau communal

Comme il n'y a pas de rampe pour accéder au Bureau communal avec un déambulateur (un tin-té-bin), les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer peuvent téléphoner à la Commune afin d'obtenir une assistance ou un service à domicile.



Pandémie SARS-CoV-2

Dans le livre de l'Exode, chap. XVII, la Bible raconte l'histoire de la bataille de Rephidim entre les Amalécites et les Hébreux. Quand Moïse levait le bras, Israël gagnait; quand il le baissait, les adversaires gagnaient. Cet effort était fatigant pour le patriarche. Aaron et Hur maintinrent alors les bras de Moïse levés et Israël écrasa les Amalécites.

Cette légende m'est revenue à l'esprit pendant que je suivais les statistiques en dents de scie de la pandémie actuelle. Lorsque les autorités prennent des mesures de protection renforcées le nombre d'infections et de morts diminue; quand il y a relâchement les cas augmentent de nouveau. Et c'est reparti pour un tour!

Dans l'attente d'un traitement sûr ou d'un vaccin les mesures de protection mises en place sont efficaces à condition d'être respectées. Se tenir à distance, laver les mains et porter un masque ne sont pas des contraintes intenable. Tout au plus des incommodités de nantis, en comparaison des souffrances des personnes et entreprises frappées par le fléau. C'est le moment pour les Suisses de se montrer dignes de leur devise nationale *.

Journal

On m'a demandé de numéroter les pages. Cependant les documents insérés (PV, comptes) ont leur propre numérotation. Si l'on en ajoute une, propre au journal, il y a chevauchement et ça embrouille. Par ailleurs c'est chronophage car jusqu'au dernier moment le journal ne cesse d'être monté, démonté, repaginé (en prenant garde que le nombre de pages soit un multiple de quatre) avant de le convertir au format pdf et de l'envoyer à l'entreprise pour l'impression.

Repas des Aînés (-nées)

Cette année le Repas des Aînés (-nées), traditionnellement préparé par le Groupement des Dames du village, n'a évidemment pas pu avoir lieu à la Grande salle à cause de la pandémie due au coronavirus. Même en respectant les mesures sanitaires le risque était trop grand. Et ce n'est pas commode pour des personnes un peu malentendantes de converser à deux mètres de distance avec des voisins à la voix affaiblie.

Mais les Dames n'ont pas oublié les Anciens (-iennes). Elles ont confectionné pour chacun (-cune) un paquet cadeau avec des gâteries qu'elles ont eu la gentillesse d'aller livrer aux retraités (-tées) du village. Ce respect d'une belle tradition honore notre petite commune.

* Pour celles et ceux qui l'auraient oubliée: "Un pour tous. Tous pour un."



RECHARGE CARTES COMPACTEUSE

En raison de la situation sanitaire actuelle et afin de vous protéger ainsi que le personnel communal, nous vous informons que vous avez la possibilité de déposer une enveloppe munie de votre carte et du montant exact à créditer (minimum CHF 50.-) dans la boîte aux lettres de l'administration communale (avec mention de votre adresse et votre numéro de téléphone). Les cartes seront chargées une fois par semaine et retournées dans vos boîtes aux lettres.

Ce système avait déjà été mis en place lors de la première vague de la pandémie et s'est révélé efficace.

Les cartes ne pourront plus être rechargées le lundi soir au bureau communal.

Nous vous remercions de votre compréhension en cette période particulière et restons à votre disposition pour tout renseignements.

Prenez soin de vous.



Le Conseil Communal



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Commune de Ménières
Route de l'Ecole 4
1533 Ménières

Givisiez, le 09 novembre 2020

REÇU LE 16 NOV. 2020

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSW



Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09
www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

RAPPORT D'ANALYSE

V 1 N° de dossier : 20-FR-41499

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Commune de Ménières
Prélèvement du : 03.11.2020 Effectué par : Monsieur Jean-Claude PERRET Date arrivée : 03.11.2020
Conditions météo : Météo des dernières 24 heures: faibles précipitations

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 20-121602 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 001 - Distribution Ménières
Lieu de prélèvement : 03 - Ecole, lavabo sous-sol, Ménières
Température de l'eau : 14 °C
Débit [l/min] : 36

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	431 ± 9	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	4 ± 0	max. 40

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	19	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 20-121603 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 001 - Distribution Ménières
Lieu de prélèvement : 08 - Salle, robinet ext. côté village, Route de Vesin 50, Ménières
Température de l'eau : 14 °C
Débit [l/min] : 45

N° de dossier : 20-FR-41499

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	458 ± 9	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	5 ± 0	max. 40

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	27	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16).

Émoluments : 264.00 CHF (Montant HT)

Xavier GUILLAUME
Chef de l'inspectorat des denrées alimentaires et
objets usuels

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Arbres et arbustes indigènes du Ruisseau du Moulin, Ménières.



L'**aulne** fait partie du genre *alnus*. On l'appelle aussi verne ou vergne.

Il appartient à la famille des bétulacées aux fleurs caractéristiques: des chatons mâles ou femelles. La photo montre deux chatons mâles d'une dizaine de centimètres de long et quelques fruits écailleux en forme de cônes.

On le trouve souvent au bord de l'eau en compagnie des saules, lesquels sont nombreux le long du Ruisseau du Moulin.

A chaque promenade le souvenir de *Erlkönig* de Goethe ou du *Roi des Aulnes* de Michel Tournier se réveille en présence de ces arbres



L'**argousier** appartient au genre *hippophae*.

Le regard est attiré par le plaisant contraste entre ses feuilles lancéolées gris-vert, un peu argentées, et ses drupes orange vif parfois disposés en groupes très denses.

Cet arbuste a souvent été utilisé pour consolider les dunes ou berges des rivières.

Ne pas confondre argousier et arbousier!



L'**aubépine** fait partie du genre *crataegus* qui compte près de 400 espèces, parmi les quelque 3400 espèces de la famille des rosacées.

Ses fruits rouges (cennelles), un peu ternes, sont disposés en corymbes pendants.



L'**églantier** (*rosa canina*) fait partie, comme l'aubépine, du genre *crataegus*.

Les tiges portent des épines robustes et légèrement arquées. Les fleurs (églantines) parfumées ont une délicate couleur blanche à rose pâle.

Le fruit, bien connu sous le nom de cynorhodon, rouge vif, renferme des graines poilues, le poil à gratter. Il est aussi affublé du nom évocateur de gratte-cul.



Le **cornouiller** compte parmi la quarantaine d'espèces du genre *cornus*.

Ses fleurs sont très mellifères. Ses fruits toxiques sont des drupes qui ressemblent à des baies de couleur noirâtre.

Le cornouiller sanguin (*cornus sanguinea*) doit son nom à la couleur rouge de ses jeunes rameaux et à celle de ses feuilles en automne. Une autre caractéristique le fait parfois appeler bois puant.



Le **fusain** appartient au genre *euonymus* qui compte près de 180 espèces.

Le fruit rose vif, à quatre lobes, contient des graines enveloppées d'un arille orange vif. En relation avec la forme du fruit on a donné à l'arbuste les noms de bonnet carré, bonnet d'évêque, bonnet de prêtre, bonnet de curé, etc. un beau spectacle pour ceux qui aiment les bonnets roses.

C'est avec son bois, transformé en charbon de bois, que l'on fabrique le fusain pour les dessinateurs.



Le **houblon** relève du genre *humulus*.

C'est une plante grimpante que l'on accusait d'étrangler les végétaux autour desquels il s'enlace.

Les inflorescences femelles de cette plante dioïque ont l'aspect de cônes. C'est elles, dont la saveur est amère, qui sont utilisées pour aromatiser la bière (la boisson, pas le cercueil).



Le **prunellier** (*prunus spinosa*) est un buisson dense, membre du genre *prunus* dont on connaît plus de 200 espèces. Ce genre fait partie de l'immense famille des rosacées.

On l'appelle parfois épine noire, en allusion à ses rameaux épineux dans lesquels de nombreux oiseaux trouvent refuge et protection.

Les prunelles violacées sont de petites drupes à chair verte et âcre, contenant un gros noyau. La peau est pruinée, recouverte d'une fine pellicule blanchâtre.



Le **sureau** appartient au genre *sambucus* dont on connaît plusieurs espèces, tantôt comestibles, tantôt toxiques.

En ce qui concerne le *sambucus nigra* l'intérieur des rameaux contient une espèce de moelle blanche, facile à observer. Les fruits sont des baies rouges puis noires disposées en corymbes pendants.



Le **troène** appartient au genre *ligustrum* qui compte une cinquantaine d'espèces.

Les fruits noirs et luisants, toxiques, sont souvent disposés en thyrses, en grappes fusiformes. On en faisait autrefois de l'encre violette.

Les vanniers utilisaient les rameaux glabres et flexible de cet arbuste.



Le **vioerne obier** (*viburnum opulus*) est un des représentants du genre *viburnum* qui recouvre une soixantaine d'espèces.

On l'appelle parfois boule-de-neige à cause de ses belles inflorescences en ombelles.

Les baies groupées en ombelles, rouges et luisantes sont toxiques. Le nom russe de ces baies couleur d'amour, калина (kalina), nous est connu grâce à la célèbre chanson Kalinka (калинка = petite kalina, petite baie d'obier).



Le **vioerne lantane** (*viburnum lantana*) a des feuilles dont la face interne est duveteuse.

Les tiges du lantane, très flexibles, servaient à faire des liens.

A l'automne ses baies ovales sont rouges puis elles deviennent noires.

**Le Conseil communal vous souhaite
de bonnes fêtes de Noël et une
heureuse Nouvelle année!**



Les rois mages. Manuscrit illustré par Toros Roslin (en arménien: Թորոս Ռոսլին), Évangile de Malatia, 1268. Conservé au Matenadaran (en arménien Մատենադարան = bibliothèque) d'Erevan, un des plus riches musées du monde avec ses 17'000 manuscrits. L'Arménie est le premier État qui adopta le christianisme comme religion officielle, dès l'an 301.